



# 1

## Bilan au 31 décembre 2013

### ACTIF

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Or	01	35565,0	50771,5	-15206,5
Placements de devises	02, 30	443274,5	432208,9	+11065,6
Position de réserve au FMI	03, 28	2295,4	2804,2	-508,8
Moyens de paiement internationaux	04, 28	4293,9	4249,2	+44,7
Crédits d'aide monétaire	05, 28	244,2	279,1	-34,9
Créances en francs résultant de pensions de titres	27	-	-	-
Titres en francs	06	3689,9	3757,1	-67,2
Prêt au fonds de stabilisation	07, 29	-	4378,0	-4378,0
Billets de banque en stock	08	156,7	125,6	+31,1
Immobilisations corporelles	09	433,1	451,8	-18,7
Participations	10, 29	134,4	141,6	-7,2
Autres actifs	11, 31	294,9	266,7	+28,2
<b>Total</b>		<b>490382,0</b>	<b>499433,7</b>	<b>-9051,7</b>

## PASSIF

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Billets de banque en circulation	12	65 766,4	61 801,4	+ 3 965,0
Comptes de virement des banques en Suisse		317 131,7	281 814,1	+ 35 317,6
Engagements envers la Confédération	13	10 481,8	9 008,1	+ 1 473,7
Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères		11 523,2	11 958,4	- 435,2
Autres engagements à vue	14	24 773,7	66 951,1	- 42 177,4
Engagements en francs résultant de pensions de titres		-	-	-
Propres titres de créance		-	-	-
Engagements en monnaies étrangères	15	8 074,0	5 018,7	+ 3 055,3
Contrepartie des DTS alloués par le FMI	04	4 510,5	4 613,4	- 102,9
Autres passifs	16, 31	97,9	193,2	- 95,3
Provisions pour exploitation	17	31,0	5,5	+ 25,5
<b>Fonds propres</b>				
Provision pour réserves monétaires <sup>1</sup>		51 783,6	48 215,6	+ 3 568,0
Capital-actions	18	25,0	25,0	-
Réserve pour distributions futures <sup>1</sup>		5 259,8	3 873,2	+ 1 386,6
Résultat de l'exercice		- 9 076,6	5 956,1	- 15 032,7
<b>Total</b>		<b>490 382,0</b>	<b>499 433,7</b>	<b>- 9 051,7</b>

<sup>1</sup> Avant affectation du bénéfice, voir page 148.

# 2

## Compte de résultat et affectation du bénéfice de l'exercice 2013

### COMPTE DE RÉSULTAT

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	2013	2012	Variation
Résultat de l'or	19	-15206,2	1396,3	-16602,5
Résultat des positions en monnaies étrangères	20	3131,6	4719,7	-1588,1
Résultat des positions en francs	21	-96,4	101,1	-197,5
Résultat de la vente du fonds de stabilisation	22	3416,3	-	+3416,3
Autres résultats	23	12,1	11,1	+1,0
<b>Résultat brut</b>		<b>-8742,6</b>	<b>6228,2</b>	<b>-14970,8</b>
Charges afférentes aux billets de banque		-25,5	-23,0	-2,5
Charges de personnel	24, 25	-172,6	-133,0	-39,6
Autres charges d'exploitation	26	-96,9	-81,7	-15,2
Amortissements sur les immobilisations corporelles	09	-39,0	-34,4	-4,6
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-9076,6</b>	<b>5956,1</b>	<b>-15032,7</b>

### AFFECTATION DU BÉNÉFICE

En millions de francs

	2013	2012	Variation
- attribution à la provision pour réserves monétaires	-3003,4	-3568,0	+564,6
<b>= Résultat annuel distribuable</b>	<b>-12080,0</b>	<b>2388,1</b>	<b>-14468,1</b>
+ bénéfice/perte reporté(e) (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	5259,8	3873,2	+1386,6
<b>= Bénéfice porté au bilan</b>	<b>-6820,2</b>	<b>6261,3</b>	<b>-13081,5</b>
- versement d'un dividende de 6%	-	-1,5	+1,5
- distribution à la Confédération et aux cantons (selon convention du 21 novembre 2011)	-	-1000,0	+1000,0
<b>= Report aux comptes annuels 2014 (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)</b>	<b>-6820,2</b>	<b>5259,8</b>	<b>-12080,0</b>

# 3

## Variation des fonds propres

En millions de francs

	Capital-actions	Provision pour réserves monétaires	Réserve pour distributions futures	Résultat de l'exercice	Total
<b>Fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>25,0</b>	<b>45 061,3</b>	<b>-5 000,0</b>	<b>13 028,9</b>	<b>53 115,3</b>
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		3 154,3		-3 154,3	
Attribution à la réserve pour distributions futures			8 873,2	-8 873,2	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-1 000,0	-1 000,0
Résultat de l'exercice				5 956,1	5 956,1
<b>Fonds propres au 31 décembre 2012 (avant affectation du bénéfice)</b>	<b>25,0</b>	<b>48 215,6</b>	<b>3 873,2</b>	<b>5 956,1</b>	<b>58 069,9</b>
<b>Fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>25,0</b>	<b>48 215,6</b>	<b>3 873,2</b>	<b>5 956,1</b>	<b>58 069,9</b>
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		3 568,0		-3 568,0	
Attribution à la réserve pour distributions futures			1 386,6	-1 386,6	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-1 000,0	-1 000,0
Résultat de l'exercice				-9 076,6	-9 076,6
<b>Fonds propres au 31 décembre 2013 (avant affectation du bénéfice)</b>	<b>25,0</b>	<b>51 783,6</b>	<b>5 259,8</b>	<b>-9 076,6</b>	<b>47 991,8</b>
<b>Proposition d'affectation du bénéfice</b>					
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		3 003,4		-3 003,4	
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures			-12 080,0	12 080,0	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-	-
Distribution à la Confédération et aux cantons				-	-
<b>Fonds propres après affectation du bénéfice</b>	<b>25,0</b>	<b>54 787,0</b>	<b>-6 820,2</b>	<b>-</b>	<b>47 991,8</b>

# 4

## Tableau de flux de trésorerie

En millions de francs

	2013	2012
Résultat de l'exercice	-9 076,6	5 956,1
<b>Composantes du résultat sans incidence sur le fonds</b>		
Gain/perte résultant de l'évaluation au prix du marché; gains/pertes de cours		
Or	15 206,2	-1 396,1
Titres porteurs d'intérêts et instruments sur taux d'intérêt en monnaies étrangères	8 682,7	-2 422,9
Titres de participation et instruments de participation en monnaies étrangères	-13 678,2	-5 724,4
Titres en francs	161,9	-51,9
Gains/pertes de change	10 473,2	10 577,9
Intérêts courus	-88,1	-48,3
Amortissements		
Billets de banque en stock	22,0	22,8
Immobilisations corporelles	39,0	34,4
Ajustements de valeur sur les participations	7,1	5,5
Provisions pour exploitation	29,3	-0,1
Autres créances et engagements	-10,7	4,7
<b>Flux financiers relatifs à l'activité d'exploitation</b>	<b>11 767,9</b>	<b>6 957,8</b>
Investissements nets dans des placements en monnaies étrangères <sup>1</sup>	-25 549,9	-113 051,2
Investissements nets dans des titres en francs	-96,7	-35,7
Pensions de titres contre francs visant à injecter des liquidités	-	18 468,0
Pensions de titres contre francs visant à résorber des liquidités	-	-
Propres titres de créance	-	-14 719,5
Billets de banque en stock	-53,1	-18,6
Immobilisations corporelles	-20,5	-160,8
Participations	0,1	-
Pièces et espèces en monnaies étrangères	-40,7	-14,6
<b>Flux financiers relatifs à l'activité d'investissement</b>	<b>-25 761,0</b>	<b>-109 532,4</b>
Billets de banque en circulation	3 965,0	6 072,5
Engagements envers la Confédération	473,7	2 360,6
Versement du dividende <sup>2</sup>	-1,5	-1,5
<b>Flux financiers relatifs à l'activité de financement</b>	<b>4 437,2</b>	<b>8 431,6</b>
<b>Augmentation (-)/Diminution (+) nette</b>	<b>-9 555,8</b>	<b>-94 143,1</b>

1 Ce poste comprend des placements de devises sans les dépôts à vue ni les avoirs au jour le jour, d'autres positions en monnaies étrangères, le prêt au fonds de stabilisation et les variations de change.

2 Après l'Assemblée générale ordinaire, la BNS transfère à l'Administration fédérale des finances le montant du bénéfice distribué à la Confédération et aux cantons. Cette opération n'a pas d'incidence sur le fonds. Elle est prise en compte dans le poste *Engagements envers la Confédération*.

En millions de francs

	2013	2012
<b>Fonds en début de période</b>	<b>-275 413,9</b>	<b>-181 270,8</b>
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	85 309,7	29 782,3
Comptes de virement des banques en Suisse	-281 814,1	-180 720,7
Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères	-11 958,4	-1 884,5
Autres engagements à vue	-66 951,1	-28 447,9
<b>Fonds en fin de période</b>	<b>-284 969,7</b>	<b>-275 413,9</b>
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	68 458,9	85 309,7
Comptes de virement des banques en Suisse	-317 131,7	-281 814,1
Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères	-11 523,2	-11 958,4
Autres engagements à vue	-24 773,7	-66 951,1
<b>Augmentation (-)/Diminution (+) nette</b>	<b>-9 555,8</b>	<b>-94 143,1</b>

La Banque nationale est cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), au Domestic Standard, et applique les Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Conformément à la Swiss GAAP RPC 4, elle doit donc établir un tableau de flux de trésorerie.

Compte tenu de la fonction de banque centrale de la BNS, la publication d'un tableau de flux de trésorerie n'a qu'une pertinence limitée. Néanmoins, la Banque nationale ne peut y renoncer du fait que les Swiss GAAP RPC reposent sur un concept global et qu'aucun élément ne peut être écarté.

# Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2013

---

## 5.1 PRINCIPES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION

### GÉNÉRALITÉS

#### Principes

La Banque nationale est une société anonyme régie par une loi spéciale avec sièges à Berne et à Zurich. Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les Swiss GAAP RPC (recommandations relatives à la présentation des comptes) ainsi qu'avec les dispositions de la loi sur la Banque nationale (LBN) et du code des obligations (CO). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise. Lors de sa séance du 28 février 2014, le Conseil de banque a approuvé le Rapport financier 2013 qui doit être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

La structure et la dénomination des postes des comptes annuels prennent en considération les particularités de l'activité d'une banque centrale.

La recommandation complémentaire pour sociétés cotées (RPC 31), qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, n'a pas été appliquée de manière anticipée.

#### Modifications d'une année à l'autre

Concernant l'établissement des comptes, la Banque nationale a adopté les Swiss GAAP RPC, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le fait qu'elle ne soit plus soumise à l'obligation de consolidation après la vente du fonds de stabilisation explique en grande partie ce changement. Le passage aux Swiss GAAP RPC n'a pas nécessité d'adaptation des chiffres des exercices précédents. Etant donné que ces normes comptables reconnues doivent être appliquées dans leur intégralité, il a fallu établir pour la première fois un tableau de flux de trésorerie.

Par rapport à l'exercice 2012, les principes d'évaluation sont restés inchangés. Dans le bilan, les postes *Or* et *Créances résultant d'opérations sur or* ont été regroupés, et dans le compte de résultat, le produit découlant de la vente du fonds de stabilisation est présenté dans un poste séparé.

#### Tableau de flux de trésorerie

Bien que la BNS puisse, en tant que banque centrale, créer de la monnaie de manière autonome, un tableau de flux de trésorerie a été établi conformément à la Swiss GAAP RPC 4. Le fonds englobe les dépôts à vue et les avoirs au jour le jour en monnaies étrangères ainsi que les comptes de virement en francs, qui sont portés en déduction.

#### Informations sectorielles

La Banque nationale exerce exclusivement une activité de banque centrale. Ses comptes annuels ne contiennent par conséquent pas d'informations sectorielles.

#### Comptes consolidés

Depuis qu'elle a vendu le fonds de stabilisation, la Banque nationale ne détient plus aucune participation importante soumise à l'obligation de consolidation selon la Swiss GAAP RPC 30. Elle ne dresse par conséquent pas de comptes consolidés.



Les opérations de la Banque nationale sont saisies et évaluées le jour de leur conclusion. Leur comptabilisation n'intervient cependant qu'au jour valeur. Les opérations conclues jusqu'au 31 décembre 2013, avec valeur postérieure à cette date, figurent dans les opérations hors bilan.

Saisie des opérations

Les charges et les produits sont délimités dans le temps, c'est-à-dire attribués à l'exercice auquel ils sont rattachés économiquement.

Délimitation des résultats dans le temps

La Banque nationale est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'art. 8 LBN. L'exonération s'applique aussi bien à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux.

Impôts sur les bénéfices

Les droits des actionnaires de la Banque nationale sont restreints par la loi; les actionnaires ne peuvent influencer sur les décisions de la BNS en matière financière et opérationnelle. Les services bancaires pour les membres de la Direction sont fournis aux conditions usuelles dans ce secteur. Les membres du Conseil de banque ne bénéficient d'aucun service bancaire.

Transactions avec des parties liées

La conversion en francs des positions en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année. Les charges et produits en monnaies étrangères sont convertis aux cours en vigueur au moment de leur comptabilisation. Tous les ajustements de valeur sont saisis dans le compte de résultat.

Conversion en francs de monnaies étrangères

#### **BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT**

Le stock d'or est constitué de lingots, de pièces et de créances en comptes métal. L'or est stocké pour environ 70% en Suisse et pour quelque 30% à l'étranger. Il est évalué à sa valeur de marché. Les plus-values et les moins-values qui en découlent sont saisies dans le résultat de l'or.

Or

Les placements de devises sont constitués de titres négociables (papiers monétaires, obligations et titres de participation) ainsi que d'avoirs (dépôts à vue et avoirs au jour le jour, dépôts à terme fixe) et de créances en monnaies étrangères résultant de pensions de titres. Les titres, qui représentent la majeure partie des placements de devises, sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les avoirs le sont à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les gains et pertes résultant d'une réévaluation aux valeurs de marché, le produit des intérêts, les dividendes et les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Placements de devises

Des prêts de titres sont également conclus dans le cadre de la gestion des placements de devises. Des titres tirés du portefeuille de la BNS sont prêtés contre remise de garanties appropriées. La Banque nationale perçoit des intérêts sur ces prêts. Les titres ayant fait l'objet de prêts restent dans le poste *Placements de devises*; leur montant est mentionné dans l'annexe. Les intérêts sur les prêts de titres entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

#### Position de réserve au FMI

La position de réserve au FMI est constituée de la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI et les avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale, ainsi que des créances découlant des NAE et des AGE.

La quote-part, qui représente la participation de la Suisse au capital du FMI, est financée par la Banque nationale. Elle est libellée dans la monnaie du FMI, c'est-à-dire en droits de tirage spéciaux (DTS). Une tranche de la quote-part n'a pas été transférée au FMI, mais a été maintenue sur un compte à vue. Le FMI peut disposer en tout temps de ces avoirs en francs.

Grâce aux NAE et aux AGE, le FMI peut, en cas de crise et si ses propres ressources financières sont insuffisantes, recourir à des lignes de crédit auprès des participants à ces accords. La limite de crédit non utilisée par le FMI est indiquée, au titre d'engagement irrévocable, dans les opérations hors bilan de la Banque nationale.

La position de réserve figure au bilan à sa valeur nominale, intérêts courus en sus. La rémunération de la position de réserve ainsi que les gains et pertes de change découlant d'une nouvelle évaluation de cette position sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

#### Moyens de paiement internationaux

Les moyens de paiement internationaux portent sur les avoirs à vue en DTS au FMI. Ces avoirs à vue résultent de l'allocation de DTS ainsi que de l'achat et de la vente de DTS dans le cadre de l'accord bilatéral d'échange avec le FMI (*two-way arrangement*). Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus, et rémunérés aux conditions du marché. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

L'engagement découlant de l'allocation est inscrit au passif du bilan, dans le poste *Contrepartie des DTS alloués par le FMI*.

Au titre de la coopération internationale, la Suisse peut participer, en accordant une tranche de crédit, à des aides à moyen terme à la balance des paiements, mises sur pied par le FMI. Elle peut également accorder, sur une base bilatérale, des crédits d'aide monétaire à des pays confrontés à des difficultés de balance des paiements. Actuellement, le poste *Crédits d'aide monétaire* comprend les créances résultant du prêt au FFRPC intérimaire (fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance). Le FFRPC, un compte de fiducie administré par le FMI, permet de financer des crédits octroyés pour de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays à faible revenu. La Confédération donne à la Banque nationale une garantie portant sur les intérêts et le capital, tant pour les crédits bilatéraux que pour la contribution de la Suisse au compte de prêts du FFRPC. Ces crédits sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Crédits d'aide monétaire

Par des pensions de titres contre francs, la Banque nationale peut fournir des liquidités au marché monétaire en francs, mais aussi résorber des liquidités excédentaires.

Créances en francs résultant de pensions de titres

Les créances résultant de pensions de titres sont intégralement garanties par des titres éligibles. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des positions en francs.

Fin 2013, la BNS ne détenait aucune créance en francs résultant de pensions de titres.

Les titres en francs sont constitués exclusivement d'obligations négociables. Ils sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et le produit des intérêts sont saisis dans le résultat des positions en francs.

Titres en francs

Dans le cadre des mesures arrêtées à l'automne 2008 en vue de renforcer le système financier suisse, la Banque nationale a octroyé un prêt, assorti de garanties, au fonds de stabilisation. Ce prêt a été réduit par des versements successifs et remboursé intégralement le 15 août 2013. Les produits et les charges (produit des intérêts, gains et pertes découlant de la conversion en francs) sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Prêt au fonds de stabilisation

Les billets neufs, qui n'ont pas encore été mis en circulation, sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, sous le poste *Billets de banque en stock*. Ce dernier englobe en outre les coûts de développement qui sont activables. Dès qu'un billet est mis en circulation pour la première fois, les coûts activés correspondants grèvent les charges afférentes aux billets de banque.

Billets de banque en stock

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les bâtiments et les terrains, les immobilisations en cours de construction, les logiciels et les autres immobilisations corporelles. La limite inférieure d'activation des acquisitions prises individuellement est de 20 000 francs. Les autres investissements induisant des plus-values (projets) sont portés au bilan à partir de 100 000 francs. Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

### PÉRIODE D'AMORTISSEMENT

Terrains et bâtiments	
Terrains	aucun amortissement
Bâtiments (substance bâtie)	50 ans
Installations (installations techniques et aménagements intérieurs)	10 ans
Immobilisations en cours de construction <sup>1</sup>	aucun amortissement
Logiciels	3 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 12 ans

<sup>1</sup> Une fois achevées, les immobilisations en cours de construction sont transférées, dès leur mise en exploitation, dans la catégorie concernée d'immobilisations corporelles.

L'actualité de la valeur est réexaminée régulièrement. Si une diminution de valeur est constatée, un amortissement non planifié est effectué. Les amortissements planifiés et non planifiés sont comptabilisés au compte de résultat, sous le poste *Amortissements sur les immobilisations corporelles*.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont saisis sous *Autres résultats*.

## Participations

Les participations figurent en principe au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur économiquement justifiés. La participation dans Orell Füssli Holding SA, Zurich, est toutefois évaluée au prorata des fonds propres. Les produits tirés des participations sont comptabilisés sous *Autres résultats*.

Pour gérer ses réserves monétaires, la Banque nationale recourt à des opérations à terme sur devises (y compris à des swaps de change), à des options sur devises, à des dérivés de crédit, à des *futures* et à des swaps de taux d'intérêt. Ces opérations servent à gérer le positionnement dans les domaines des actions, des taux d'intérêt, des risques de crédit et des monnaies (voir Compte rendu d'activité, chapitre 5.4).

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont évalués autant que possible à leur valeur de marché. Si celle-ci fait défaut, une évaluation selon la juste valeur est établie à l'aide de méthodes de mathématiques financières reconnues. Les valeurs de remplacement positives et négatives figurent au bilan dans les autres actifs et les autres passifs. Les modifications dans l'évaluation sont saisies dans le compte de résultat et entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Jusqu'au remboursement intégral du prêt et au rachat du fonds de stabilisation par UBS en 2013, les options découlant du fonds de stabilisation figuraient sous les instruments financiers dérivés. Elles englobaient l'option d'achat GP, soit l'engagement envers UBS de lui vendre la participation dans StabFund (GP) AG, le warrant, c'est-à-dire le droit d'acheter 100 millions d'actions UBS, ainsi que l'option de rachat, à savoir le droit d'exiger le rachat du fonds de stabilisation si un changement devait intervenir dans le contrôle d'UBS. L'évaluation était effectuée selon le principe de la valeur la plus basse.

Dans son bilan, la Banque nationale n'indique pas séparément les comptes de régularisation. Vu leur importance relative, ces éléments figurent dans les autres actifs et les autres passifs et font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Comptes de régularisation

Tous les billets de banque émis par la Banque nationale – billets de la série actuelle et billets rappelés, mais encore échangeables des précédentes séries – figurent sous ce poste à leur valeur nominale.

Billets de banque en circulation

Les avoirs en francs que les banques en Suisse détiennent en comptes de virement jouent un rôle important dans la conduite de la politique monétaire de la Banque nationale. Ils servent également au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Il s'agit de comptes à vue non rémunérés, qui figurent au bilan à leur valeur nominale.

Comptes de virement des banques en Suisse

La Banque nationale tient un compte à vue rémunéré pour la Confédération. La limite de rémunération est fixée à 200 millions de francs. En outre, la Confédération peut constituer des dépôts à terme fixe à la Banque nationale, dépôts qui sont rémunérés aux conditions du marché. Les engagements envers la Confédération sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

Engagements envers la Confédération

**Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères**

La Banque nationale tient des comptes à vue pour des banques et des institutions étrangères. Ces comptes, qui servent à effectuer des paiements en francs, ne sont pas rémunérés et figurent au bilan à leur valeur nominale.

**Autres engagements à vue**

Les autres engagements à vue comprennent principalement les comptes de virement du secteur non bancaire et les comptes des collaborateurs, des retraités et des institutions de prévoyance en faveur du personnel de la BNS. Les comptes de virement du secteur non bancaire ne sont pas rémunérés et sont évalués à la valeur nominale. Les comptes de dépôts sont évalués à la valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.

**Engagements en francs résultant de pensions de titres**

Au moyen de pensions de titres, la Banque nationale fournit des liquidités au marché monétaire en francs, mais résorbe aussi des liquidités excédentaires.

Les engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.

Fin 2013, la BNS n'avait aucun engagement en francs résultant de pensions de titres.

**Propres titres de créance**

En vue de résorber des liquidités, la Banque nationale peut émettre des titres de créance libellés en francs et productifs d'intérêts (Bons de la BNS). La fréquence, la durée et le montant des émissions sont fixés en fonction des besoins dans le cadre de la gestion du marché monétaire. Les propres titres de créance sont évalués à leur prix d'émission, auquel s'ajoute la part cumulée du disagio (celui-ci est réparti sur la durée de l'émission). Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.

Fin 2013, l'encours des propres titres de créance était nul.

**Engagements en monnaies étrangères**

Il s'agit de divers engagements à vue et à court terme ainsi que de pensions de titres conclues dans le cadre de la gestion des placements de devises. Ces pensions de titres (échange temporaire de titres contre des avoirs à vue avec remboursement à l'échéance) entraînent un accroissement du bilan. D'un côté, les titres continuent à figurer au bilan de la BNS, de l'autre, les avoirs à vue et l'engagement de les rembourser à l'échéance sont comptabilisés respectivement à l'actif et au passif du bilan. Les engagements en monnaies étrangères sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Ce poste englobe l'engagement envers le FMI, qui résulte des DTS alloués à la Suisse. Il est rémunéré à un taux d'intérêt identique à celui qui est appliqué aux DTS octroyés à la Suisse. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Contrepartie des DTS alloués par le FMI

Une provision est constituée, conformément au principe de prudence, pour tous les engagements reconnaissables résultant d'événements passés. Les provisions pour exploitation comprennent la provision pour réorganisations et d'autres provisions. La provision pour réorganisations couvre des engagements pour des prestations financières en faveur de collaborateurs qui ont été mis à la préretraite. Quant aux autres provisions, elles englobent un engagement unique lié au fait que les institutions de prévoyance de la BNS ont passé de la primauté des prestations à la primauté des cotisations.

Provisions pour exploitation

En vertu de l'art. 30, al. 1, LBN, la Banque nationale constitue des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Pour ce faire, elle doit tenir compte de l'évolution de l'économie suisse. La provision pour réserves monétaires, fondée sur une loi spéciale, est assimilable aux fonds propres et figure dans le tableau récapitulatif de la variation des fonds propres (voir page 149). Elle est alimentée dans le cadre de l'affectation du bénéfice. Le Conseil de banque fixe chaque année le montant de cette provision.

Provision pour réserves monétaires

Abstraction faite du dividende qui ne peut dépasser 6% du capital-actions en vertu de la LBN, la totalité du bénéfice restant après la constitution de provisions suffisantes revient à la Confédération et aux cantons. La distribution annuelle des bénéfices est réglée, à l'avance et pour une période déterminée, dans une convention passée entre le Département fédéral des finances (DFE) et la Banque nationale en vue d'assurer à moyen terme la stabilité des versements. La réserve pour distributions futures représente les bénéfices non encore distribués. Elle peut diminuer à la suite de pertes et, par conséquent, devenir négative.

Réserve pour distributions futures

Jusqu'à fin 2013, les plans de prévoyance étaient groupés dans deux institutions avec primauté des prestations, la Caisse de pensions et la Fondation de prévoyance. Les cotisations étaient versées par la Banque nationale et les collaborateurs, à des taux fixés en fonction de l'âge. Les cotisations ordinaires du personnel s'inscrivaient à 7% ou à 7,5% du salaire assuré, et celles de la Banque, à 14% ou à 15%. Conformément à la Swiss GAAP RPC 16, une éventuelle part économique dans un excédent de couverture est portée à l'actif, et une éventuelle part économique dans un découvert figure au passif en tant qu'engagement.

Institutions de prévoyance

L'institution de prévoyance de la BNS est passée de la primauté des prestations à la primauté des cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## COURS DE CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES ET PRIX DE L'OR

	31.12.2013 En francs	31.12.2012 En francs	Variation En %
1 euro (EUR)	1,2268	1,2074	+ 1,6
1 dollar des Etats-Unis (USD)	0,8908	0,9129	-2,4
100 yens (JPY)	0,8489	1,0576	-19,7
1 dollar canadien (CAD)	0,8384	0,9171	-8,6
1 livre sterling (GBP)	1,4736	1,4839	-0,7
1 dollar australien (AUD)	0,7968	0,9476	-15,9
100 couronnes danoises (DKK)	16,4457	16,1842	+ 1,6
100 couronnes suédoises (SEK)	13,8411	14,0591	-1,6
1 dollar de Singapour (SGD)	0,7052	0,7475	-5,7
100 wons sud-coréens (KRW)	0,0849	0,0856	-0,8
1 droit de tirage spécial (DTS)	1,3718	1,4031	-2,2
1 kilogramme d'or	34 194,73	48 815,02	-30,0

## 5.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

### OR

#### Ventilation selon le genre

	En tonnes	31.12.2013 En millions de francs	En tonnes	31.12.2012 En millions de francs
Lingots	1 001,0	34 227,7	1 001,0	48 862,1
Pièces d'or	39,0	1 334,8	39,0	1 905,5
Créances en comptes métal	0,1	2,5	0,1	4,0
<b>Total</b>	<b>1 040,1</b>	<b>35 565,0</b>	<b>1 040,1</b>	<b>50 771,5</b>



## PLACEMENTS DE DEVISES

Chiffre 02

### Ventilation selon la catégorie de placements en millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	68 458,9	85 309,7	-16 850,8
Dépôts à terme	-	-	-
Créances résultant de pensions de titres	8 069,9	5 012,6	+ 3 057,3
Papiers monétaires	2 835,5	942,1	+ 1 893,4
Obligations <sup>1</sup>	295 681,2	288 823,6	+ 6 857,6
Titres de participation	68 229,0	52 120,9	+ 16 108,1
<b>Total</b>	<b>443 274,5</b>	<b>432 208,9</b>	<b>+ 11 065,6</b>

1 Dont 607,3 millions de francs (2012: 641 millions) mobilisés pour des prêts de titres.

### Ventilation selon l'émetteur et la catégorie de débiteurs en millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Etats	284 525,1	278 160,6	+ 6 364,5
Institutions monétaires <sup>1</sup>	70 918,7	87 515,4	-16 596,7
Entreprises	87 830,6	66 532,9	+ 21 297,7
<b>Total</b>	<b>443 274,5</b>	<b>432 208,9</b>	<b>+ 11 065,6</b>

1 BRI, banques centrales et banques multilatérales de développement.

### Ventilation selon la monnaie<sup>1</sup> en millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Euro	218 069,0	216 336,5	+ 1 732,5
Dollar des Etats-Unis	114 798,8	117 483,3	-2 684,5
Yen	35 687,2	34 494,9	+ 1 192,3
Dollar canadien	18 000,6	17 035,5	+ 965,1
Livre sterling	31 417,1	28 798,4	+ 2 618,7
Dollar australien	7 783,2	6 637,6	+ 1 145,6
Couronne danoise	4 834,9	4 335,7	+ 499,2
Couronne suédoise	3 009,1	2 114,8	+ 894,3
Dollar de Singapour	2 667,9	2 298,5	+ 369,4
Won sud-coréen	5 082,7	2 673,1	+ 2 409,6
Autres monnaies	1 924,1	0,6	+ 1 923,5
<b>Total</b>	<b>443 274,5</b>	<b>432 208,9</b>	<b>+ 11 065,6</b>

1 Sans les produits dérivés sur devises.

**POSITION DE RÉSERVE AU FMI**

En millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Quote-part de la Suisse au FMI <sup>1</sup>	4 744,4	4 852,7	-108,3
. /. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale <sup>2</sup>	-4 398,9	-3 854,5	-544,4
<b>Créance résultant de la participation au FMI</b>	<b>345,5</b>	<b>998,2</b>	<b>-652,7</b>
Prêt découlant des Nouveaux accords d'emprunt (NAE)	1 949,9	1 806,0	+ 143,9
<b>Total</b>	<b>2 295,4</b>	<b>2 804,2</b>	<b>-508,8</b>

1 3 458,5 millions de DTS; la variation est due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

2 Correspond à la tranche non transférée de la quote-part.

**Précisions sur les Nouveaux accords d'emprunt (NAE) et les Accords généraux d'emprunt (AGE)<sup>1</sup>**

en millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Lignes de crédit <sup>2</sup>	14 960,1	15 301,4	-341,3
Montant utilisé	1 949,9	1 806,0	+ 143,9
Montant non utilisé	13 010,2	13 495,4	-485,2

1 Lignes de crédit ouvertes sur la base des engagements découlant des NAE et des AGE pour un montant maximal de 10 905 millions de DTS en faveur du FMI, pour cas particuliers, renouvelables et sans garantie de la Confédération (voir Compte rendu d'activité, chapitre 7.2). Les AGE, qui portent sur un montant de 1 020 millions de DTS, ne peuvent être activés que si aucun accord n'a pu être trouvé en ce qui concerne les NAE.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

## MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX

Chiffre 04

En millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
DTS alloués par le FMI <sup>1</sup>	4 510,5	4 613,4	- 102,9
DTS achetés/vendus (valeur nette)	- 216,6	- 364,3	+ 147,7
<b>Total</b>	<b>4 293,9</b>	<b>4 249,2</b>	<b>+ 44,7</b>

1 Soit 3 288 millions de DTS alloués par le FMI. L'engagement découlant de l'allocation est porté au bilan en tant que contrepartie des DTS alloués par le FMI.

**Précisions sur les moyens de paiement internationaux (two-way arrangement)<sup>1</sup>** en millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Engagement d'achat ou de vente <sup>2</sup>	2 255,2	2 306,7	- 51,5
DTS achetés	-	-	-
DTS vendus	216,6	364,3	- 147,7
Engagement total <sup>3</sup>	2 471,9	2 671,0	- 199,1

1 La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter ou à vendre des DTS contre des devises (dollars des Etats-Unis, euros) jusqu'à concurrence du montant maximal convenu, soit 1 644 millions de DTS.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

3 Engagement maximal d'achat.

**CRÉDITS D'AIDE MONÉTAIRE**

En millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Créances résultant du prêt au FFRPC <sup>1</sup>	–	–	–
Créances résultant du prêt au FFRPC intérimaire <sup>1</sup>	244,2	279,1	–34,9
<b>Total</b>	<b>244,2</b>	<b>279,1</b>	<b>–34,9</b>

1 Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

**Précisions sur les lignes de crédit au FFRPC et au FFRPC intérimaire** en millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Ligne de crédit au FFRPC <sup>1, 2</sup>	685,9	701,6	–15,7
Montant utilisé	–	–	–
Montant remboursé	–	–	–
Créances	–	–	–
Montant non utilisé	685,9	701,6	–15,7
Ligne de crédit au FFRPC intérimaire <sup>1, 2</sup>	343,0	350,8	–7,8
Montant utilisé	343,0	350,8	–7,8
Montant remboursé	99,0	72,4	+26,6
Créances <sup>3</sup>	244,2	279,1	–34,9
Montant non utilisé	–	–	–

1 Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance; lignes de crédit de 500 millions de DTS (FFRPC) et de 250 millions de DTS (FFRPC intérimaire), limitées dans le temps et non renouvelables, en faveur du compte de fiducie du FMI, assorties d'une garantie de la Confédération pour le remboursement du capital et les intérêts.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

3 Intérêts courus en sus.

## TITRES EN FRANCS

Chiffre 06

### Ventilation selon la catégorie de débiteurs en millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Etats	1 516,8	1 549,8	-33,0
Entreprises	2 173,1	2 207,3	-34,2
<b>Total</b>	<b>3 689,9</b>	<b>3 757,1</b>	<b>-67,2</b>

### Ventilation de la catégorie *Etats* en millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Confédération	858,8	893,5	-34,7
Cantons et communes	464,1	397,3	+66,8
Etats étrangers <sup>1</sup>	193,9	259,0	-65,1
<b>Total</b>	<b>1 516,8</b>	<b>1 549,8</b>	<b>-33,0</b>

1 Y compris collectivités de droit public.

### Ventilation de la catégorie *Entreprises* en millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Centrales suisses de lettres de gage	937,8	913,7	+24,1
Autres entreprises suisses <sup>1</sup>	72,7	73,3	-0,6
Entreprises étrangères <sup>2</sup>	1 162,6	1 220,3	-57,7
<b>Total</b>	<b>2 173,1</b>	<b>2 207,3</b>	<b>-34,2</b>

1 Organisations internationales ayant leur siège en Suisse.

2 Banques, organisations internationales et autres entreprises.

Chiffre 07

## PRÊT AU FONDS DE STABILISATION

En millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Créances à court terme	–	0,0	–0,0
Prêt en dollars des Etats-Unis <sup>1</sup>	–	2 849,8	–2 849,8
Prêt en euros <sup>1</sup>	–	136,8	–136,8
Prêt en livres sterling <sup>1</sup>	–	1 219,5	–1 219,5
Prêt en yens <sup>1</sup>	–	171,8	–171,8
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>4 378,0</b>	<b>–4 378,0</b>

1 Rémunéré au Libor à un mois, majoré de 250 points de base.

Chiffre 08

## BILLETS DE BANQUE EN STOCK

En millions de francs

	Billets de banque en stock
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	129,8
Entrées	18,6
Sorties	–22,8
Etat au 31 décembre 2012	125,6
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	125,6
Entrées	53,1
Sorties	–22,0
Etat au 31 décembre 2013 <sup>1</sup>	156,7

1 Dont 39,9 millions de francs d'avances (2012: 27,6 millions).

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Chiffre 09

En millions de francs

	Terrains et bâti- ments <sup>1</sup>	Immobi- lisations en cours de construc- tion	Logiciels	Autres immobi- lisations corpo- relles <sup>2</sup>	Total
<b>Valeurs d'acquisition</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	642,0	–	39,5	65,5	747,0
Entrées	–	–	9,8	10,7	20,5
Sorties	–	–	–0,5	–10,7	–11,2
Reclassements	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2013	642,0	–	48,8	65,5	756,4
<b>Corrections de valeur cumulées</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	217,5	–	28,6	49,2	295,2
Amortissements planifiés	24,7	–	7,9	6,4	39,0
Sorties	–	–	–0,5	–10,4	–10,9
Reclassements	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2013	242,2	–	35,9	45,2	323,3
<b>Valeurs comptables nettes</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	424,6	–	11,0	16,3	451,8
Au 31 décembre 2013	399,9	–	12,9	20,3	433,1

1 Assurance bâtiments; valeur assurée: 488,6 millions de francs.

2 Assurance choses; valeur assurée: 60,7 millions de francs.

**Immobilisations corporelles, année précédente** en millions de francs

	Terrains et bâti- ments <sup>1</sup>	Immobili- sations en cours de construc- tion	Logiciels	Autres immobili- sations corporelles <sup>2</sup>	Total
<b>Valeurs d'acquisition</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	489,4	8,1	38,5	61,2	597,2
Entrées	144,5	–	7,1	9,2	160,8
Sorties	–	–	–6,1	–4,9	–11,0
Reclassements	8,1	–8,1	–	0,0	
Au 31 décembre 2012	642,0	–	39,5	65,5	747,0
<b>Corrections de valeur cumulées</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	198,0		24,8	49,0	271,8
Amortissements planifiés	19,5		9,8	5,0	34,4
Sorties	–		–6,1	–4,9	–10,9
Reclassements	–		–	0,0	
Au 31 décembre 2012	217,5		28,6	49,2	295,2
<b>Valeurs comptables nettes</b>					
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	291,4	8,1	13,7	12,2	325,4
Au 31 décembre 2012	424,6	–	11,0	16,3	451,8

1 Assurance bâtiments; valeur assurée: 467,5 millions de francs; entrées: investissements et acquisition de l'immeuble Metropol, à Zurich.

2 Assurance choses; valeur assurée: 56,8 millions de francs.



## PARTICIPATIONS

Chiffre 10

En millions de francs

	Orell Füssli <sup>1</sup>	BRI <sup>2</sup>	Divers <sup>3</sup>	Total
Quote-part de participation	33%	3%		
Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	56,1	90,2	0,8	147,2
Investissements	–	–	–	–
Désinvestissements	–	–	–	–
Variation de valeur	–5,5	–	–	–5,5
Valeur comptable au 31 décembre 2012	50,6	90,2	0,8	141,6
Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	50,6	90,2	0,8	141,6
Investissements	–	–	–	–
Désinvestissements <sup>4</sup>	–	–	–0,1	–0,1
Variation de valeur	–7,1	–	–	–7,1
Valeur comptable au 31 décembre 2013	43,5	90,2	0,7	134,4

1 Orell Füssli Holding SA, maison mère d'Orell Füssli Sicherheitsdruck AG, qui fabrique les billets de banque suisses.

2 La participation dans la BRI est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.

3 Y compris la participation dans LiPro (LP) AG à hauteur de son capital-actions de 0,1 million de francs, laquelle sera liquidée à la suite de la vente du fonds de stabilisation.

4 Participation dans StabFund (GP) AG à hauteur de son capital-actions qui est de 0,1 million de francs.

## AUTRES ACTIFS

Chiffre 11

En millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Pièces <sup>1</sup>	174,3	133,7	+ 40,6
Espèces en monnaies étrangères	1,0	0,8	+ 0,2
Autres créances	36,6	19,0	+ 17,6
Comptes de régularisation (actifs)	4,1	2,5	+ 1,6
Chèques et effets (à l'encaissement)	0,0	0,0	– 0,0
Valeurs de remplacement positives <sup>2</sup>	78,8	110,7	– 31,9
<b>Total</b>	<b>294,9</b>	<b>266,7</b>	<b>+ 28,2</b>

1 Pièces courantes que la BNS a achetées à Swissmint en vue de les mettre en circulation.

2 Gains non réalisés sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 31, page 184).

Chiffre 12

## BILLETS DE BANQUE EN CIRCULATION

Ventilation selon l'émission en millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
8 <sup>e</sup> émission	64 559,2	60 562,4	+ 3 996,8
6 <sup>e</sup> émission <sup>1</sup>	1 207,2	1 239,0	- 31,8
<b>Total</b>	<b>65 766,4</b>	<b>61 801,4</b>	<b>+ 3 965,0</b>

1 La BNS est tenue d'accepter les billets de cette émission à l'échange jusqu'au 30 avril 2020; la 7<sup>e</sup> émission, conçue comme série de réserve, n'a jamais été mise en circulation.

Chiffre 13

## ENGAGEMENTS ENVERS LA CONFÉDÉRATION

En millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Engagements à vue	9 481,8	8 008,1	+ 1 473,7
Engagements à terme	1 000,0	1 000,0	-
<b>Total</b>	<b>10 481,8</b>	<b>9 008,1</b>	<b>+ 1 473,7</b>

Chiffre 14

## AUTRES ENGAGEMENTS À VUE

En millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Comptes de virement du secteur non bancaire <sup>1</sup>	24 399,7	66 656,8	- 42 257,1
Comptes de dépôts <sup>2</sup>	374,0	294,3	+ 79,7
Engagements découlant de chèques bancaires <sup>3</sup>	0,0	0,0	- 0,0
<b>Total</b>	<b>24 773,7</b>	<b>66 951,1</b>	<b>- 42 177,4</b>

1 Centrales de clearing, assurances, etc. PostFinance SA ayant obtenu la licence bancaire le 26 juin 2013, son compte de virement ne figure plus, depuis cette date, sous *Autres engagements à vue*, mais dans le poste *Comptes de virement des banques en Suisse*.

2 Essentiellement des comptes de collaborateurs, de retraités et des institutions de prévoyance de la BNS. Au 31 décembre 2013, les engagements en comptes courants envers les institutions de prévoyance s'élevaient à 106,1 millions de francs (2012: 59,4 millions).

3 Chèques tirés sur la BNS, mais non encore encaissés.

## ENGAGEMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Chiffre 15

En millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Engagements à vue	4,4	6,2	-1,8
Engagements résultant de pensions de titres <sup>1</sup>	8 069,3	5 012,4	+ 3 056,9
Autres engagements en monnaies étrangères	0,3	-	+ 0,3
<b>Total</b>	<b>8 074,0</b>	<b>5 018,7</b>	<b>+ 3 055,3</b>

1 En rapport avec la gestion des placements de devises.

## AUTRES PASSIFS

Chiffre 16

En millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Autres engagements	11,6	11,5	+ 0,1
Comptes de régularisation (passifs)	24,2	15,8	+ 8,4
Valeurs de remplacement négatives <sup>1</sup>	62,1	166,0	- 103,9
<b>Total</b>	<b>97,9</b>	<b>193,2</b>	<b>- 95,3</b>

1 Pertes non réalisées sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 31, page 184).

**PROVISIONS POUR EXPLOITATION**

En millions de francs

	Provision pour réorganisations	Autres provisions	Total
Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	6,2	1,1	7,3
Constitution	–	–	–
Affectation	–1,7	–0,0	–1,7
Dissolution	–	–0,1	–0,1
Valeur comptable au 31 décembre 2012	4,5	1,0	5,5
Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	4,5	1,0	5,5
Constitution <sup>1</sup>	–	30,0	30,0
Affectation	–3,8	–	–3,8
Dissolution	–0,7	–	–0,7
Valeur comptable au 31 décembre 2013	–	31,0	31,0

1 Les institutions de prévoyance de la BNS sont passées de la primauté des prestations à la primauté des cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ce changement a été financé pour l'essentiel à partir de réserves des institutions de prévoyance et, pour le reliquat, par une provision unique de 30 millions de francs constituée au titre de l'exercice 2013. Voir les explications figurant dans le Rapport annuel, page 133.

## CAPITAL-ACTIONS

Chiffre 18

### Action

	2013	2012	2011
Capital-actions, en francs	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Valeur nominale de l'action, en francs	250	250	250
Nombre d'actions	100 000	100 000	100 000
Symbole de valeur/ISIN <sup>1</sup>	SNBN/CH0001319265		
Cours de clôture au 31 décembre, en francs	1 045	1 028	947
Capitalisation boursière, en francs	104 500 000	102 800 000	94 700 000
Cours le plus élevé de l'année, en francs	1 200	1 179	1 290
Cours le plus bas de l'année, en francs	1 004	940	915
Nombre d'actions échangées par jour, en moyenne	30	24	44

1 L'action de la BNS est cotée au Domestic Standard de SIX Swiss Exchange.

### Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2013

	Nombre d'actions	En % des actions inscrites au registre
<b>2 219 actionnaires particuliers</b>	<b>35 432<sup>1</sup></b>	<b>40,29</b>
dont 1 876 actionnaires possédant chacun de 1 à 10 actions		
dont 309 actionnaires possédant chacun de 11 à 100 actions		
dont 19 actionnaires possédant chacun de 101 à 200 actions <sup>2</sup>		
dont 15 actionnaires possédant chacun plus de 200 actions <sup>2</sup>		
<b>73 actionnaires de droit public</b>	<b>52 517</b>	<b>59,71</b>
dont 26 cantons possédant	38 981	
dont 22 banques cantonales possédant	13 068	
dont 25 autres collectivités et établissements de droit public possédant	468	
<b>Total: 2 292 actionnaires inscrits au registre et possédant<sup>3</sup></b>	<b>87 949<sup>4</sup></b>	<b>100,00</b>
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	12 051	
<b>Total des actions</b>	<b>100 000</b>	

1 11 569 actions (11,57%) étaient en mains de personnes morales et 23 863 actions (23,86%) en mains de personnes physiques. La part des droits de vote revenant aux actionnaires particuliers s'élevait à 21,78%.

2 Le droit de vote est limité à 100 actions.

3 En 2013, le nombre des actionnaires a augmenté de 48, et celui des actions inscrites au registre, de 139.

4 13 355 actions en mains étrangères (part des droits de vote: 1,67%).

### Importants actionnaires de droit public

	31.12.2013		31.12.2012	
	Nombre d'actions	Quote-part de participation	Nombre d'actions	Quote-part de participation
Canton de Berne	6 630	6,63%	6 630	6,63%
Canton de Zurich	5 200	5,20%	5 200	5,20%
Canton de Vaud	3 401	3,40%	3 401	3,40%
Canton de Saint-Gall	3 002	3,00%	3 002	3,00%

### Importants actionnaires particuliers<sup>1</sup>

	31.12.2013		31.12.2012	
	Nombre d'actions	Quote-part de participation	Nombre d'actions	Quote-part de participation
Theo Siegert, Düsseldorf	6 250	6,25%	5 995	6,00%

<sup>1</sup> N'étant pas actionnaires de droit public, ils sont soumis aux restrictions légales (art. 26 LBN); leur droit de vote est ainsi limité à 100 actions.

### RÉSULTAT DE L'OR

Chiffre 19

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2013	2012	Variation
Gain/perte résultant de l'évaluation au prix du marché	-15 206,2	1 396,1	-16 602,3
Produit des intérêts sur prêts d'or	-	0,2	-0,2
<b>Total</b>	<b>-15 206,2</b>	<b>1 396,3</b>	<b>-16 602,5</b>

### RÉSULTAT DES POSITIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Chiffre 20

Ventilation selon la provenance en millions de francs

	2013	2012	Variation
Placements de devises	3 068,1	4 690,3	-1 622,2
Position de réserve au FMI	-9,0	-50,3	+ 41,3
Moyens de paiement internationaux	4,0	4,4	-0,4
Crédits d'aide monétaire	-4,8	-5,6	+ 0,8
Engagements en monnaies étrangères	-7,9	-2,1	-5,8
Autres positions en monnaies étrangères <sup>1</sup>	81,1	83,1	-2,0
<b>Total</b>	<b>3 131,6</b>	<b>4 719,7</b>	<b>-1 588,1</b>

<sup>1</sup> Y compris le produit des intérêts sur le prêt au fonds de stabilisation.

**Ventilation selon le genre** en millions de francs

	2013	2012	Variation
Produit des intérêts <sup>1</sup>	6 939,7	6 159,5	+ 780,2
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	-8 682,7	2 422,9	-11 105,6
Charges d'intérêts	-11,5	-7,1	-4,4
Produit des dividendes	1 692,0	1 005,8	+ 686,2
Gains/pertes de cours sur les titres de participation et les instruments de participation	13 678,2	5 724,4	+ 7 953,8
Gains/pertes de change	-10 473,2	-10 577,9	+ 104,7
Frais de gestion, droits de garde et autres frais	-10,9	-7,9	-3,0
<b>Total</b>	<b>3 131,6</b>	<b>4 719,7</b>	<b>- 1 588,1</b>

1 Y compris le produit des intérêts sur le prêt au fonds de stabilisation.

**Ventilation du résultat global selon la monnaie** en millions de francs

	2013	2012	Variation
Euro <sup>1</sup>	7 347,2	8 451,0	- 1 103,8
Dollar des Etats-Unis <sup>1</sup>	1 012,4	- 1 585,6	+ 2 598,0
Yen <sup>1</sup>	- 3 060,3	- 2 923,4	- 136,9
Dollar canadien	- 1 475,1	10,4	- 1 485,5
Livre sterling <sup>1</sup>	676,5	456,4	+ 220,1
Dollar australien	- 1 248,1	57,3	- 1 305,4
Couronne danoise	62,5	39,5	+ 23,0
Couronne suédoise	- 31,7	92,5	- 124,2
Dollar de Singapour	- 196,9	42,2	- 239,1
Won sud-coréen	58,2	138,9	- 80,7
Droit de tirage spécial	- 9,8	- 51,6	+ 41,8
Autres monnaies	- 3,3	- 7,8	+ 4,5
<b>Total</b>	<b>3 131,6</b>	<b>4 719,7</b>	<b>- 1 588,1</b>

1 Y compris le produit des intérêts sur le prêt au fonds de stabilisation.



**Ventilation des gains et pertes de change selon la monnaie** en millions de francs

	2013	2012	Variation
Euro <sup>1</sup>	3 432,5	-448,2	+ 3 880,7
Dollar des Etats-Unis <sup>1</sup>	-2 566,8	-4 810,4	+ 2 243,6
Yen <sup>1</sup>	-7 883,7	-4 710,7	-3 173,0
Dollar canadien	-1 595,4	-335,0	-1 260,4
Livre sterling <sup>1</sup>	-139,9	-204,9	+ 65,0
Dollar australien	-1 376,9	-137,0	-1 239,9
Couronne danoise	68,7	-17,7	+ 86,4
Couronne suédoise	-81,2	57,0	-138,2
Dollar de Singapour	-163,7	18,3	-182,0
Won sud-coréen	-25,7	81,5	-107,2
Droit de tirage spécial	-47,4	-70,9	+ 23,5
Autres monnaies	-93,8	0,0	-93,8
<b>Total</b>	<b>-10 473,2</b>	<b>-10 577,9</b>	<b>+ 104,7</b>

1 Y compris le produit des intérêts sur le prêt au fonds de stabilisation.

**RÉSULTAT DES POSITIONS EN FRANCS**

Chiffre 21

**Ventilation selon la provenance** en millions de francs

	2013	2012	Variation
Titres en francs	-88,9	131,6	-220,5
Pensions de titres contre francs visant à injecter des liquidités	-	-14,4	+ 14,4
Pensions de titres contre francs visant à résorber des liquidités	-	-	-
Autres avoirs	0,0	0,0	-0,0
Engagements envers la Confédération	-	-	-
Propres titres de créance	-	-10,5	+ 10,5
Autres engagements à vue	-7,5	-5,5	-2,0
<b>Total</b>	<b>-96,4</b>	<b>101,1</b>	<b>-197,5</b>

**Ventilation selon le genre** en millions de francs

	2013	2012	Variation
Produit des intérêts	79,4	84,3	-4,9
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	-161,9	51,9	-213,8
Charges d'intérêts	-7,5	-30,5	+23,0
Frais de négoce, droits de garde et autres frais	-6,4	-4,5	-1,9
<b>Total</b>	<b>-96,4</b>	<b>101,1</b>	<b>-197,5</b>

Chiffre 22

**RÉSULTAT DE LA VENTE DU FONDS DE STABILISATION**

Le solde du prêt au fonds de stabilisation a été remboursé le 15 août 2013.

Le remboursement intégral du prêt de la BNS par SNB StabFund constituait une condition indispensable pour qu'UBS puisse exercer son option d'achat sur le fonds de stabilisation. Le 30 septembre 2013 a été fixé comme date d'exercice de l'option, à compter de laquelle UBS supporterait le risque économique. Le contrat a été signé le 7 novembre 2013, et la transaction, réalisée au cours du même mois.

A la date de référence, la fortune nette de SNB StabFund atteignait 6,5 milliards de dollars des Etats-Unis. Le prix d'acquisition versé par UBS s'est élevé à 3,8 milliards de dollars. Ce montant correspondait à la part revenant à la Banque nationale, fixée par contrat, sur les fonds propres de SNB StabFund au 30 septembre 2013. Conformément aux accords conclus à l'automne 2008, le premier milliard devait échoir à la BNS, et le solde, soit 5,5 milliards de dollars, être réparti pour moitié entre UBS et la Banque nationale.

La vente du fonds de stabilisation a influé positivement, à hauteur d'un montant net de 3,4 milliards de francs, sur le résultat de la Banque nationale pour l'exercice 2013.

Chiffre 23

**AUTRES RÉSULTATS**

En millions de francs

	2013	2012	Variation
Produit des commissions	9,6	11,1	-1,5
Charges de commissions	-9,5	-10,9	+1,4
Produit des participations	2,1	3,5	-1,4
Produit des immeubles	6,3	4,1	+2,2
Autres produits	3,7	3,3	+0,4
<b>Total</b>	<b>12,1</b>	<b>11,1</b>	<b>+1,0</b>

## CHARGES DE PERSONNEL<sup>1</sup>

Chiffre 24

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2013	2012	Variation
Salaires, traitements et allocations	111,1	103,2	+ 7,9
Assurances sociales	22,3	21,8	+ 0,5
Autres charges afférentes au personnel <sup>2</sup>	39,3	8,0	+ 31,3
<b>Total</b>	<b>172,6</b>	<b>133,0</b>	<b>+ 39,6</b>

1 En 2013, le nombre d'équivalents plein temps s'est élevé en moyenne à 710 personnes.

2 Diverses prestations sociales, charges afférentes au développement, à la formation et au recrutement du personnel, à des rencontres organisées pour les collaborateurs, etc. En 2013, ce poste comprend une charge unique de 30 millions de francs relative au passage des institutions de prévoyance de la BNS de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Voir chiffre 17 et les explications figurant dans le Rapport annuel, page 133.

Rétribution des membres du Conseil de banque<sup>1</sup> en milliers de francs

	2013	2012	Variation
Jean Studer, président à partir du 1.5.2012 <sup>2, 3</sup>	149,2	131,2	+ 18,0
Hansueli Raggenbass, président jusqu'au 30.4.2012 <sup>2, 3</sup>	–	59,5	–59,5
Olivier Steimer, vice-président à partir du 1.5.2012 <sup>2, 3</sup>	72,8	67,3	+ 5,5
Gerold Bühler <sup>2, 4</sup>	60,4	61,8	–1,4
Monika Bütler	45,0	45,0	–
Alfredo Gysi <sup>5</sup>	50,6	50,6	–
Daniel Lampart <sup>5</sup>	52,0	50,6	+ 1,4
Christoph Lengwiler (à partir du 1.5.2012) <sup>4</sup>	56,2	35,6	+ 20,6
Shelby Robert du Pasquier (à partir du 1.5.2012) <sup>5</sup>	50,6	32,8	+ 17,8
Laura Sadis	45,0	45,0	–
Ernst Stocker <sup>4</sup>	56,2	59,0	–2,8
Fritz Studer (jusqu'au 30.4.2012) <sup>4</sup>	–	34,6	–34,6
Cédric Pierre Tille <sup>3</sup>	45,0	56,2	–11,2
<b>Total</b>	<b>683,0</b>	<b>729,2</b>	<b>–46,2</b>

1 Conformément au Règlement régissant la rémunération. Les séances de comité qui n'ont pas lieu le même jour que les séances du Conseil de banque sont indemnisées à hauteur de 2 800 francs par jour de séance. Un montant de 2 800 francs par jour ou de 1 400 francs par demi-journée est versé pour indemniser des tâches spéciales.

2 Membre du Comité de rémunération.

3 Membre du Comité de nomination.

4 Membre du Comité d'audit.

5 Membre du Comité des risques.

**Rémunération des membres de la Direction générale élargie<sup>1</sup> (sans cotisations sociales de l'employeur)** en milliers de francs

	Traitement	Divers <sup>2</sup>	2013 Rémunération totale	2012 Rémunération totale	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 595,6	87,0	<b>2 682,6</b>	2 847,6	- 165,0
Thomas J. Jordan, président <sup>3</sup> (à partir du 18 avril 2012)	865,2	29,8	<b>895,0</b>	942,4	- 47,4
Jean-Pierre Danthine, vice-président (à partir du 18 avril 2012)	865,2	28,6	<b>893,8</b>	886,7	+ 7,1
Fritz Zurbrügg (à partir du 1 <sup>er</sup> août 2012)	865,2	28,6	<b>893,8</b>	372,5	+ 521,3
Philipp M. Hildebrand, président (jusqu'au 9 janvier 2012) <sup>6</sup>	-	-	-	646,0	- 646,0
Trois membres suppléants de la Direction générale <sup>4</sup>	1 324,0	62,4	<b>1 386,4</b>	1 371,9	+ 14,5
<b>Total</b>	<b>3 919,6</b>	<b>149,4</b>	<b>4 069,0</b>	<b>4 219,5</b>	<b>- 150,5</b>

**Rémunération des membres de la Direction générale élargie<sup>1</sup> (avec cotisations sociales de l'employeur)** en milliers de francs

	Rémunération totale	Cotisations de l'employeur, plan de retraite, AVS	2013 Total	2012 Total	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 682,6	502,3	3 184,9	3 769,8	- 584,9
Thomas J. Jordan, président <sup>3</sup> (à partir du 18 avril 2012)	895,0	156,7	1 051,7	1 107,4	- 55,7
Jean-Pierre Danthine, vice-président (à partir du 18 avril 2012)	893,8	184,5	1 078,3	1 088,9	- 10,6
Fritz Zurbrügg (à partir du 1 <sup>er</sup> août 2012)	893,8	161,1	1 054,9	825,5 <sup>5</sup>	+ 229,4
Philipp M. Hildebrand, président (jusqu'au 9 janvier 2012) <sup>6</sup>	-	-	-	748,0	- 748,0
Trois membres suppléants de la Direction générale <sup>4</sup>	1 386,4	273,9	1 660,3	1 648,8	+ 11,5
<b>Total</b>	<b>4 069,0</b>	<b>776,2</b>	<b>4 845,2</b>	<b>5 418,6</b>	<b>- 573,4</b>

1 Toutes les rémunérations sont fixées dans des règlements; voir également le chapitre sur le gouvernement d'entreprise, page 125.

2 Indemnités forfaitaires de représentation, abonnement général, gratifications d'ancienneté et autres indemnités selon règlements.

3 Sans les honoraires de 69 220 francs perçus en tant que membre du Conseil d'administration de la BRI.

4 Sans les honoraires de 35 306 francs, au total, perçus par un membre suppléant de la Direction générale en tant que membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et des APG, et (jusqu'en mai 2013) en tant que membre du conseil d'administration d'Orell Füssli Holding SA.

5 Y compris le rachat unique de parts non assurées de rentes.

6 Droit au traitement et indemnité pour restrictions applicables à la fin des rapports de travail, selon règlement.

Comme tous les collaborateurs, les membres de la Direction générale élargie ont droit à des prêts hypothécaires accordés à taux réduit par les institutions de prévoyance et à un taux d'intérêt préférentiel pour leurs avoirs sur leur compte privé à la BNS. Il n'a été versé aucune autre indemnité au sens de l'art. 663b<sup>bis</sup>, al. 1, CO.

Parmi les membres de la Direction générale élargie, Dewet Moser, membre suppléant de la Direction générale, détenait une action de la BNS au 31 décembre 2013. Conformément au Code de conduite pour les membres du Conseil de banque, ces derniers ne sont pas autorisés à détenir d'actions de la Banque nationale.

## ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE<sup>1, 2</sup>

Chiffre 25

Part à l'excédent de couverture issu des plans de prévoyance<sup>3</sup> en millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Excédent de couverture selon la Swiss GAAP RPC 26 <sup>3</sup>	108,7	80,4	+ 28,3
Part économique de la Banque nationale	–	–	–

- 1 Les institutions de prévoyance ne disposent d'aucune réserve de cotisations de l'employeur.
- 2 Concernant la clause d'assainissement, voir les explications figurant dans le Rapport annuel, page 133.
- 3 L'excédent de couverture est utilisé en faveur des assurés. Il n'a pas encore été audité au moment de la rédaction du présent rapport.

Charges de prévoyance en millions de francs

	2013	2012	Variation
Cotisations de l'employeur	14,3	14,5	–0,2
Variation de la part économique dans l'excédent de couverture	–	–	–
Part des charges de prévoyance dans les charges de personnel <sup>1</sup>	44,3	14,5	+ 29,8

- 1 Les institutions de prévoyance de la BNS sont passées de la primauté des prestations à la primauté des cotisations au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ce changement a pu être financé pour l'essentiel à partir de réserves des institutions de prévoyance et, pour le reliquat, par une provision unique de 30 millions de francs constituée au titre de l'exercice 2013. Voir les explications figurant dans le Rapport annuel, page 133.

## AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Chiffre 26

En millions de francs

	2013	2012	Variation
Locaux	19,2	12,7	+ 6,5
Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels	19,4	14,7	+ 4,7
Prestations de conseil et services fournis par des tiers <sup>1</sup>	24,9	22,7	+ 2,2
Frais administratifs	18,2	16,9	+ 1,3
Contributions <sup>2</sup>	7,9	8,6	–0,7
Divers	7,1	6,1	+ 1,0
<b>Total</b>	<b>96,9</b>	<b>81,7</b>	<b>+ 15,2</b>

- 1 En 2013, les honoraires de révision se sont élevés à 0,4 million de francs (2012: 0,3 million de francs). L'organe de révision a par ailleurs fourni des prestations de conseil pour un montant de 0,1 million de francs (aucune en 2012).
- 2 Principalement en faveur du Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la BNS.

### 5.3 COMMENTAIRE SUR LES OPÉRATIONS HORS BILAN

Chiffre 27

#### FACILITÉ POUR RESSERREMENTS DE LIQUIDITÉS

La facilité pour resserrements de liquidités consiste en des limites de crédit auxquelles les contreparties agréées peuvent recourir pour surmonter des resserrements passagers et inattendus de leurs liquidités. Le recours à cette facilité prend la forme d'une pension de titres au taux spécial. Les limites ouvertes maximales sont indiquées ci-dessous.

En millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Ligne de crédit	34 040,5	33 694,5	+ 346,0
Montant utilisé	–	–	–
Montant non utilisé	34 040,5	33 694,5	+ 346,0

Chiffre 28

#### ENGAGEMENTS ENVERS LE FMI

Il s'agit d'engagements irrévocables et d'autres engagements contractés par la Banque nationale envers le FMI dans le cadre de la coopération internationale. Les chiffres indiqués ci-après correspondent aux engagements maximaux.

**Montant non utilisé des lignes de crédit et accord bilatéral d'échange de moyens de paiement internationaux – Aperçu** en millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Nouveaux accords d'emprunt (NAE) et Accords généraux d'emprunt (AGE) <sup>1</sup>	13 010,2	13 495,4	– 485,2
Ligne de crédit au FFRPC <sup>2</sup>	685,9	701,6	– 15,7
<b>Montant total non utilisé des lignes de crédit</b>	<b>13 696,1</b>	<b>14 197,0</b>	<b>– 500,9</b>
Accord bilatéral d'échange de moyens de paiement internationaux ( <i>two-way arrangement</i> ) <sup>3</sup>	2 471,9	2 671,0	– 199,1

1 Voir aussi page 162, chiffre 3.

2 Voir aussi page 164, chiffre 5.

3 Voir aussi page 163, chiffre 4.

## AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Chiffre 29

En millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Engagement de versement sur actions BRI <sup>1</sup>	88,6	90,6	-2,0
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location, d'entretien et de leasing <sup>2</sup>	61,9	52,4	+9,5
Engagements conditionnels liés à l'acquisition de billets de banque	49,3	62,5	-13,2
Ligne de crédit au fonds de stabilisation <sup>3</sup>	-	750,0	-750,0
<b>Total</b>	<b>199,8</b>	<b>955,5</b>	<b>-755,7</b>

1 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement se calcule en DTS.

2 Y compris les intérêts découlant du droit de superficie relatif à l'immeuble Metropol, à Zurich.

3 Engagement de financement lié aux engagements conditionnels du fonds de stabilisation.

## ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS POUR COUVRIR DES ENGAGEMENTS DE LA BANQUE

Chiffre 30

En millions de francs

	31.12.2013		31.12.2012	
	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés
Placements de devises en dollars des Etats-Unis	29,2	-	42,9	-
Placements de devises en euros	7 556,5	7 260,8	5 364,8	5 012,4
Placements de devises en livres sterling	806,3	808,5	-	-
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>8 392,0</b>	<b>8 069,3</b>	<b>5 407,7</b>	<b>5 012,4</b>

1 Garanties fournies en majorité pour des pensions de titres et des futures.

## Chiffre 31

### INSTRUMENTS FINANCIERS OUVERTS<sup>1</sup>

En millions de francs

	Valeur des contrats	31.12.2013		Valeur des contrats	31.12.2012	
		positive	Valeur de remplacement négative		positive	Valeur de remplacement négative
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>15 123,8</b>	<b>64,0</b>	<b>53,9</b>	<b>15 989,1</b>	<b>98,7</b>	<b>91,0</b>
Pensions de titres contre francs <sup>2</sup>	1 800,0	–	–	200,0	–	–
Pensions de titres contre monnaies étrangères <sup>2</sup>	–	–	–	295,0	–	–
Contrats à terme <sup>1</sup>	1 569,6	0,2	0,6	688,9	0,3	0,6
Swaps de taux d'intérêt	1 139,0	63,2	53,3	1 451,1	98,3	90,2
<i>Futures</i>	10 615,2	0,6	0,1	13 354,1	0,1	0,2
<b>Devises</b>	<b>1 946,9</b>	<b>14,2</b>	<b>4,7</b>	<b>5 630,6</b>	<b>6,5</b>	<b>71,4</b>
Contrats à terme <sup>1, 3</sup>	1 295,8	14,2	3,8	5 126,9	6,5	70,3
Options	651,2	0,0	0,9	503,7	–	1,1
<b>Titres de participation/indices</b>	<b>1 013,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>1 771,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>
Contrats à terme <sup>1</sup>	27,6	0,1	0,1	1,2	0,2	0,0
<i>Futures</i>	986,0	0,4	–	1 770,4	0,2	0,1
<b>Instruments de crédit</b>	<b>220,5</b>	<b>0,1</b>	<b>3,3</b>	<b>1 462,0</b>	<b>5,0</b>	<b>2,1</b>
<i>Credit default swaps</i>	220,5	0,1	3,3	1 462,0	5,0	2,1
<b>Options découlant du fonds de stabilisation</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6 922,4</b>	<b>–</b>	<b>1,4</b>
Warrant <sup>4</sup>	–	–	–	10,0	–	–
Option d'achat GP <sup>5</sup>	–	–	–	1,5	–	1,4
Option de rachat <sup>6</sup>	–	–	–	6 910,8	–	–
<b>Total<sup>7</sup></b>	<b>18 304,8</b>	<b>78,8</b>	<b>62,1</b>	<b>31 775,6</b>	<b>110,7</b>	<b>166,0</b>

1 Y compris les opérations au comptant avec valeur l'année suivante.

2 Uniquement les opérations à exécuter l'année suivante.

3 En 2012, y compris les contrats à terme en vue du financement du prêt au fonds de stabilisation.

4 Si le prêt n'était pas intégralement remboursé, le warrant donnait le droit d'acheter 100 millions d'actions UBS d'une valeur nominale de 0,10 franc chacune.

5 La BNS a octroyé à UBS le droit de reprendre le capital-actions de StabFund (GP) AG et, par conséquent, deux parts (soit 6 000 parts au total) de SNB StabFund Société en commandite de placements collectifs.

6 La Banque nationale avait le droit, si un changement intervenait dans le contrôle d'UBS, d'exiger le rachat du fonds de stabilisation. La valeur du contrat correspondait au solde du prêt, majoré du capital-actions de StabFund (GP) AG et de la moitié de la fortune nette du fonds de stabilisation.

7 Dans les contrats ouverts, la contrepartie des valeurs de remplacement est comptabilisée directement dans le compte de résultat.



## PLACEMENTS FIDUCIAIRES

Chiffre 32

Les opérations fiduciaires portent sur des placements que la Banque effectue en son propre nom, mais exclusivement pour le compte et aux risques de la contrepartie (principalement la Confédération), sur la base d'un contrat écrit. Elles figurent ci-dessous à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

En millions de francs

	31.12.2013	31.12.2012	Variation
Placements fiduciaires de la Confédération	760,7	514,8	+ 245,9
Autres placements fiduciaires	4,9	3,1	+ 1,8
<b>Total</b>	<b>765,7</b>	<b>517,9</b>	<b>+ 247,8</b>

# 6

## Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes de la Banque nationale suisse, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe (pages 145 à 185) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

### Responsabilité du Conseil de banque

La responsabilité de l'établissement des comptes, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil de banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de banque est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

**Opinion d'audit**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

**Rapport sur la base d'autres dispositions légales**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes, défini selon les prescriptions du Conseil de banque.

Nous recommandons d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

PRICEWATERHOUSECOOPERS SA

THOMAS ROMER  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

CHRISTIAN MASSETTI  
Expert-réviseur

Zurich, le 28 février 2014